



Résumé d'évaluation



Bureau
Internationale
du Travail

Bureau
d'évaluation

Mobiliser les communautés pour lutter contre l'esclavage et la discrimination basée sur l'esclavage en Mauritanie - USDOS DRL VELLAHINE

- Évaluation à mi-parcours interne -

Informations rapides

Pays : *Mauritanie*

Évaluation finale : *Septembre – Octobre 2022*

Mode d'évaluation : *Indépendant type cluster*

Bureau administratif : *DWT/CO-Alger*

Bureau technique : *Statistiques*

Gestion d'évaluation : *Dieng Aboubekrine*

Nom du consultant : *Oumar SOUMARE*

Code du projet : *MRT/20/03/USA*

Donateur(s) & Budget : *USDOS / US \$ 900,000*

Mots-clés : *Esclavage, renforcement des capacités, protection sociale, autonomisation.*

Contexte et présentation du projet

Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

Le projet « **Mobiliser les communautés pour lutter contre l'esclavage et la discrimination basée sur l'esclavage en Mauritanie** » s'inscrit dans la fenêtre thématique « Esclavage, protection sociale, renforcement de capacités, autonomisation » ; il vise à soutenir les objectifs du Gouvernement Mauritanien dans ses efforts pour éradiquer l'esclavage et ses séquelles. Le projet en question dénommé « USDOS DRL-VELLAHINE » a démarré en novembre 2021 pour une durée de prévisionnelle de trois ans soit, jusqu'en octobre 2023, et couvre cinq régions de la Mauritanie (Assaba, Brakna, Gorgol, Hodh El

Charghi et Hodh El Gharbi) en ciblant les populations et groupements communautaires victimes de l'esclavage basé sur l'ascendance.

L'ampleur de l'esclavage basé sur l'ascendance a justifié la mise en place d'un tel projet. En effet, malgré les efforts fournis par les autorités nationales au cours de ces dernières années, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée puisque l'esclavage demeure toujours enraciné dans la société mauritanienne et les nombreux instruments juridiques et économiques créés pour lutter contre cette pratique sont faiblement appliqués.

Cette action initiée par le BIT intervient donc dans un contexte marqué par l'enracinement du statut d'esclave au niveau du système social, et des difficultés pour les victimes d'accès à la justice et aux opportunités socio-économiques.

Tel qu'intitulé, le projet « USDOS DRL-VELLAHINE » a pour objectif général de « Mobiliser les efforts des communautés en vue d'éradiquer l'esclavage et la discrimination basée sur l'esclavage en Mauritanie ». Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques ou immédiats :

1. Objectif immédiat n°1 : Les groupes communautaires, les coopératives de femmes et les OSC qui œuvrent à éliminer les pratiques d'esclavage basées sur l'ascendance, sont renforcés ;
2. Objectif immédiat n°2 : Les initiatives communautaires améliorent l'accès à la justice des victimes d'esclavage ;

3. Objectif immédiat n°3 : Accès accru à la protection sociale et aux opportunités d'inclusion économique et sociale au sein de leurs communautés pour les victimes de l'esclavage, en particulier des femmes et des enfants.

But, destinataire et portée de l'évaluation

Le but visé est d'évaluer le projet sur la base d'une démarche de qualité, pour analyser sa performance globale à travers, les principaux critères d'évaluation et autres questions transversales. L'objectif principal est donc d'analyser les progrès du projet vers l'atteinte de ses changements et produits attendus décrits dans le document de projet. D'une manière spécifique, l'évaluation doit permettre de :

- Établir la validité et la pertinence de la stratégie de mise en œuvre du projet dans le contexte des politiques nationales, du BIT et du SNU (UNDAF, ODD) ;
- Évaluer les capacités techniques des partenaires d'exécution (SAM, Save the Children et SOS Esclave) pour la mise en œuvre du projet en vue de l'atteinte des produits et/ou résultats attendus du projet en termes d'efficacité et d'effectivité ;
- Fournir un aperçu des changements potentiels du projet en termes d'effets et impacts institutionnels et sur la population ciblée ;
- Évaluer la mesure dans laquelle les résultats du projet seront durables ;
- Identifier les leçons apprises et bonnes pratiques ;
- Fournir des recommandations d'amélioration aux différentes parties prenantes pour renforcer les acquis et traduire les limites en action de réussite.

La portée de la mission comprends tous les extrants et résultats du projet depuis son démarrage (novembre 2020) jusqu'à la date de l'évaluation à mi-parcours (août 2022).

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a été effectuée conformément aux parties pertinentes du cadre et de la stratégie d'évaluation de l'OIT ; principes directeurs de l'OIT pour l'évaluation : principes, justification, planification et gestion des évaluations et principes du GNUM.

En termes d'approche méthodologique, l'évaluation est déclinée en quatre principales phases : **(1)** une phase préparatoire (réunion de briefing avec équipe BIT, analyse documentaire, élaboration et validation d'un rapport de démarrage) ; **(2)** une phase de terrain (collecte des données auprès des partenaires techniques d'exécution, des parties prenantes, des bénéficiaires et visite des actions réalisées sur le terrain) ; **(3)** une phase de restitution des premiers résultats auprès de l'équipe BIT Nouakchott et **(4)** une phase d'élaboration et de validation du rapport d'évaluation, provisoire puis final.

Selon une démarche participative et qualitative et dans un souci de triangulation des informations, la phase de terrain a consisté en des entretiens individuels, des entretiens de groupe (focus groupes), des observations en situation réelles lors des visites de sites ou localités. Elle s'est déroulée dans les localités des régions où des actions ont été réalisées (Assaba, Hodh El Charghi et Hodh El Gharbi). Les principaux niveaux d'analyse sont :

- La conception du projet (pertinence, cohérence et appropriation) ;
- La procédure de mise en œuvre (efficacité et appropriation) ;
- Les résultats du projet (efficacité, impacts, appropriation et durabilité).

Principaux résultats de l'évaluation

Pertinence, cohérence et adéquation stratégique

Les résultats de l'évaluation concluent à la pertinence des objectifs du projet par rapport aux orientations nationales et aux politiques sectorielles en termes de lutte contre l'esclavage en Mauritanie.

Le projet « USDOS Vellahine », trouve sa justification à travers les insuffisances majeures dans le dispositif mauritanien de lutte contre l'esclavage et ses séquelles en Mauritanie : faible implication des victimes dans les programmes de lutte contre l'esclavage ; faible assistance directe aux victimes en matière de protection sociale et d'autonomisation, etc.

Conformément aux critères de conception, le montage du projet a reposé sur le choix d'activités

réalistes et réalisables, tout en valorisant l'expertise locale des bénéficiaires (expériences des groupements communautaires bénéficiaires) : ce qui est considérée comme étant une bonne option. En outre, le projet est exemplaire dans son approche participative en démontrant la validité d'un modèle de coordination, de concertation et de gestion entre communautés paires pour adresser efficacement des bonnes pratiques pour sensibiliser les communautés victimes afin de lutter contre l'esclavage et ce, en s'appuyant sur la capitalisation des expériences et des leçons apprises par ces acteurs locaux.

La pertinence du projet Vellahine vis-à-vis du ciblage des bénéficiaires est également évidente du fait qu'il a visé les zones vulnérables et les plus touchées par l'esclavage au niveau des régions d'intervention (témoignages des bénéficiaires), ainsi que les groupes les plus vulnérables (Monguel au Gorgol, Traïde au Hodh El Charghi, Bassikounou au Hodh El Gharbi...).

Validité de la conception

Toutes les parties prenantes interrogées ont confirmé la nécessité de la mise en œuvre du projet Vellahine dans un contexte marqué par la persistance des pratiques esclavagistes et/ou de ses séquelles. Les objectifs visés et les actions identifiées lors de la conception du projet (bien que ambitieux), répondent pertinemment aux attentes et besoins des communautés ciblées.

Le projet Vellahine est considéré comme une logique de continuité ou de complémentarité d'un autre projet du BIT (projet BRIDGE...), et capitalise sur les expériences tirées d'anciens leaders nationaux de lutte contre l'esclavage en Mauritanie (impliqués dans la phase de montage du projet).

En ce qui concerne l'évaluation de l'**efficacité**, il importe de préciser que ce projet a connu quelques contraintes : un retard pendant le démarrage (8 mois pour mettre en place une équipe projet BIT) et l'inaction d'un des partenaires techniques (Save The Children) ; des facteurs ayant impacté la réalisation des activités dans les délais prévus.

En termes d'atteinte des objectifs, on peut apprécier une bonne réalisation des activités au niveau de l'objectif spécifique n°1 du projet avec un bon niveau d'atteinte (80%). Cependant, l'évaluation constate

une faible réalisation des activités (produits) autour de l'objectif spécifique n°2. Enfin, concernant l'objectif spécifique n°3, le consultant considère que son niveau d'attente est à la moyenne : une partie des activités ont été réalisées et d'autres ne sont pas encore réalisées (programmées pour la suite du projet, en cours). Sur la base des réalisations, le niveau global d'exécution du projet à la date, est estimé à environ 60%.

Quant à l'efficacité, il est à signaler que ce projet a accusé un retard de mise en œuvre conformément à la programmation des activités prévues. Toutefois, l'évaluation considère une gestion efficiente du projet. En effet, au moment de cette mission d'évaluation à mi-parcours, les 51% des ressources financières ont permis d'atteindre un taux d'exécution de 60%. Ce qui nous permet donc de confirmer que le projet est efficient de façon générale : faible coût des réalisations tout en garantissant la qualité (appréciation des bénéficiaires). Par ailleurs, l'analyse du budget global du projet, nous indique qu'environ 70% des ressources financières allouées, ont été utilisées pour les besoins des bénéficiaires du projet.

En termes de **durabilité**, le projet a accordé une grande priorité au renforcement des capacités via la création, la redynamisation, l'organisation, la structuration des structures locales issues des populations victimes de l'esclavage. Une attention particulière a été apportée à la formation des personnes ressources des structures locales créées au sein des groupements communautaires cibles. Le niveau de renforcement de capacités et d'appropriation des connaissances acquises, constaté au cours de l'évaluation, constitue un indice fort de pérennisation.

Enfin, en ce qui concerne les **potentialités d'impact**, les premiers effets ou changements induits par le projet ont été pointés du doigt par tous les bénéficiaires rencontrés. En effet, d'après les témoignages obtenus, ce projet a surtout, favorisé un environnement propice entre et/ou au sein des populations bénéficiaires victime de l'esclavage. On parle de rapprochement, de synergie et d'une union sacrée des communautés victimes de différentes zones, face à un problème en commun. Grâce à cette intervention, les groupements communautaires sont mieux organisés, mieux structurés et plus dynamisés.

Enfin, les quelques extrants du projet sont également perceptibles d'une amélioration des moyens d'existence des groupes bénéficiaires vulnérables (création d'un centre de transformation de produits locaux, clôture de la cuvette agricole de Traïde...).

Genre et non-discrimination

L'évaluation a constaté que les questions liées au genre ont été traitées de manière satisfaisante dans le cadre de ce projet. Sur la question, le projet est parfaite adéquation avec la politique du BIT dans le domaine. Fidèle aux principes, le projet « USDOS DRL-VELLAHINE », a pris en compte l'approche genre et de non-discrimination dès les premières activités du projet et principalement, pendant la mise en place et/ou redynamisation des structures locales du syndicat des agriculteurs de Mauritanie (SAM), notamment : l'exigence sur la représentativité des femmes et des jeunes lors de la mise en place des structures locales créées (SAM, Groupes de veille) : plusieurs structures locales sont désormais dirigées par des femmes ; la prise en compte des facteurs de vulnérabilité lors de l'identification et la priorisation des activités économiques des groupes cibles pour la promotion des moyens de subsistance et un soutien socio-économique ; et l'identification de 90 femmes sur la base de critères de vulnérabilité.

Par ailleurs, il est ressorti des informations (témoignages des bénéficiaires) que lors des diagnostics sur l'identification des besoins prioritaires des moyens de subsistance, une priorité absolue a été accordée aux femmes. A cet effet, sur trois activités, deux sont réservées aux femmes et aux victimes (les plus vulnérables incluant, hommes et femmes).

Enfin, la représentativité des femmes est également envisagée lors du congrès national du Syndicat des Agriculteurs de Mauritanie, qui sera tenu au niveau de Nouakchott très prochainement (préparatifs en cours).

Conclusion et Recommandations

L'impression générale qui se dégage de cette évaluation à mi-parcours, au regard des critères d'appréciation utilisés, est que la performance du Projet VELLAHINE est globalement positive et satisfaisante. Plusieurs facteurs ont contribué à la

réussite de ce projet, dont entre autres : l'engagement des parties prenantes mauritaniennes en faveur du projet et principalement, la commission nationale des droits de l'homme fortement impliquée ; et l'approche stratégique du projet à travers l'élaboration d'un cadre conceptuel cohérent et opérationnel.

Comme critiques ou points faibles, le retard qu'a connu le projet a été soulevé à plusieurs niveaux. En outre, la lenteur des procédures de décaissement des fonds par le BIT, a été mise en cause par un des partenaires d'exécution du projet qui justifie son inaction à cause de cette contrainte.

Au vu du déroulement de ce projet et se basant sur les résultats auxquels le projet est arrivé, il est du devoir de l'équipe d'évaluation de formuler quelques recommandations en vue d'améliorer l'exécution des activités restantes du projet Vellahine et la mise en œuvre d'autres projets similaires.

Recommandation n°1 : Assouplissement des démarches administratives

Les autorités nationales voire les parties prenantes mauritaniennes au projet, doivent veiller ou œuvrer davantage pour l'assouplissement les procédures administratives qui sont assez lourdes et lentes afin, de simplifier la mise en œuvre des activités en cours. En effet, pour intervenir à l'intérieur du pays surtout dans ce domaine lié à l'esclavage, il faut un avis des autorités locales (Gouverneur ou Préfet) ; qui à leur tour, doivent avoir l'aval des autorités centrales. Le plus souvent, malgré les dispositions prises par le projet au niveau central (en avisant les autorités centrales), une fois sur le terrain, les autorités locales disent ne pas avoir reçu de communication de leurs hiérarchies (un RAG par exemple). A cet effet, toute activité reste bloquée en attente d'une réponse du niveau central. A titre d'exemple, le consultant a assisté à la dernière formation des groupes de veille à Timbédra ; l'atelier devrait commencer à 9 heures le matin mais, faute de l'aval du Hakem (Préfet) qui attendait la réception d'un RAG depuis Nouakchott, l'atelier n'a pu démarrer que vers 13 heures au grand désarroi des bénéficiaires. D'autres cas ou exemples de dysfonctionnement liés à cette problématique, ont été également soulevés.

Adressé à	Priorité	Niveau de ressource	Temps
Autorités	Elevée	Moyen	C. terme

Recommandation n°2 : Nécessité d'une consolidation des acquis auprès des bénéficiaires

Un prolongement de durée de mise en œuvre du projet ne serait-ce que pour quelques mois, est jugé nécessaire voire indispensable pour une meilleure appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires. De cause à effet, le retard d'exécution a eu des incidences sur le projet en termes d'accompagnement des initiatives communautaires dans l'accomplissement de leurs tâches (accompagnement psychosocial des victimes, appui d'accès à la justice...). Les structures locales (sections locales SAM, Groupes de veille) implantées dans les zones sensibles sont majoritairement dans un état embryonnaire (au moment de l'évaluation à mi-parcours). A cet effet, il est vivement recommandé d'accorder un temps pour un accompagnement technique de ces structures fraîchement créées afin, de leur assurer une bonne appropriation et favoriser l'atteinte des objectifs dans ce sens.

Adressé à	Priorité	Niveau de ressource	Temps
BIT	Moyenne	Moyen	C.M.termes

Recommandation n°3 : Redynamisation des structures d'exécution

Le projet Vellahine a pris du retard (lors du démarrage), auquel s'ajoute la lenteur de mise en œuvre des activités confiées aux partenaires techniques. Compte tenu de l'importance des activités non encore réalisées et du délai de mise en œuvre (14 mois), il faut une forte mobilisation et un fort engagement de tous les partenaires techniques. L'équipe de projet BIT (chef de file) doit œuvrer pour un recadrage du partenariat et mettre en place une feuille de route (un plan d'action urgent) consensuelle et partagée sur les activités à réaliser par chaque partenaire dans les délais requis.

Adressé à	Priorité	Niveau de ressource	Temps
BIT	Elevée	Faible	C. terme

Recommandation n°4 : Plus de volonté et d'engagement des pouvoirs publics

Malgré la pertinence, l'efficacité des activités réalisées par le projet et le dynamisme en cours, la réussite de ce projet (impact à grande échelle durable), est fortement dépendante de certains facteurs comme l'application stricte des lois incriminant l'esclavage, la facilitation des démarches administratives permettant aux victimes d'accéder aux services sociaux ou à la justice. Cela dit, il faut une volonté et un engagement fort des autorités (centrales et régionales) dans cette perspective : application des textes en vigueur.

Adressé à	Priorité	Niveau de ressource	Temps
Etat	Elevée	Moyen	ML terme

Recommandation n°5 : Elargir la portée des services rendus du projet au niveau local

Afin de développer les acquis et les impacts du projet au niveau des régions ciblées par le projet, il serait opportun que les organisations de la Société Civile (OSC) sur le terrain, qui luttent contre l'esclavage, procèdent à une démultiplication des services rendus notamment : (1) Elargir les représentations locales des groupes communautaires victimes dans toutes les localités où l'esclavage existe encore ou fait des victimes (zones sensibles) ; (2) Renforcer et adapter de manière permanente la présence des structures locales des communautés victimes et leur communication auprès des victimes d'esclavage ; (3) Répertoire les types de victimes, dresser des cartographies des zones concernées par le phénomène. Ce répertoire aidera à identifier et à classer les victimes dans leur diversité pour une plus grande visibilité ; (4) Aider les autorités locales favorables à la lutte contre l'esclavage à disposer périodiquement des données réactualisées sur le phénomène ; (5) Créer un corps dynamique constitué des victimes éveillées, averties et, d'en faire des hommes et femmes leaders qu'il faut souvent donner comme exemple de référence, de réussite et les solliciter de temps en temps dans la communication pour déconstruire certains stéréotypes et clichés dont sont victimes les esclaves et anciens esclaves.

Adressé aux	Priorité	Niveau de ressource	Temps
OSC	Moyenne	Moyen	M. terme